



Conditions générales de location – Camping Les Sources de la Hooghe Mootte

Le présent document reprend les conditions générales de location du camping. Nous vous prions ainsi de bien vouloir le lire attentivement. Toute réservation d'un séjour fait l'objet d'une adhésion complète à nos conditions générales et de RGPD.

Réservation

Votre réservation est considérée comme définitive dès qu'elle a fait l'objet d'une confirmation de notre part. Elle ne deviendra effective qu'après acceptation et validation du paiement de l'acompte de 30 % du montant du séjour ainsi que réception du contrat dûment complété et signé. Les frais de dossiers sont de 15€. Toute modification devra être signalée avant l'arrivée. En cas de non-paiement de l'acompte à la réservation, le camping se réserve le droit d'annuler la réservation et de proposer à nouveau l'hébergement à la location. Les réservations sont strictement personnelles et ne peuvent en aucun cas être cédées à une autre personne. Le camping est libre de faire ou de refuser, en fonction de la disponibilité, et, d'une façon générale, de toutes circonstances de nature à nuire à l'exécution de la réservation effectuée.

Conditions de paiement

30 % à la réservation et le solde, au plus tard lors de votre arrivée. Vous pouvez régler par les moyens de paiement suivants : prélèvement bancaire, chèques, chèques vacances ou encore espèces. Attention : passé les délais de paiement et sans règlement de votre part, nous remettons votre hébergement à la vente.

Arrivées/départs

Pendant la haute-saison, la durée du séjour est de 7 nuits minimum et s'effectuent prioritairement du samedi au samedi. Les départs se font à 10h et les arrivées se font à partir de 15 h. En cas de retard, il convient de nous prévenir le plus tôt possible pour connaître les modalités. Toute arrivée après 20h vaudra un surcoût de 10€. Attention, aucune arrivée ne sera assurée après 21 H. Les emplacements et mobil-homes sont attribués en fonction des disponibilités et peuvent être modifiés à tout moment avant la remise effective des clés. Une personne majeure devra être présente pour la durée du séjour et les mineurs doivent être accompagnés d'un représentant légal sans quoi le camping pourra se voir procéder à une annulation de séjour. Après avoir enregistré votre arrivée, une hôtesse vous accompagnera et vous remettra les clés de votre hébergement, la carte magnétique permettant l'accès sur le camping ainsi que la fiche d'inventaire. Il est

important que vous contrôliez l'inventaire dès votre arrivée. Le client n'a donc pas la possibilité de choisir l'emplacement de son hébergement à l'avance, seul le lieu, les dates et le type d'hébergement sont garantis. Toute demande d'augmentation de la durée de votre séjour sera réalisée selon disponibilités et selon les tarifs en vigueur. Toute demande de diminution de la durée de votre séjour est considérée comme une annulation partielle et sera soumise aux modalités d'annulation et interruption de séjour. Les clients sont invités à prévenir le bureau d'accueil de leur départ dès la veille de celui-ci. Les clients ayant l'intention de partir avant l'heure d'ouverture du bureau d'accueil doivent déposer les clés dans la boîte aux lettres devant la réception.

Emplacements de camping

Le forfait de base comprend l'emplacement pour la tente, la caravane ou le camping-car pour deux personnes. A ceux-ci des frais supplémentaires de 2,5€ sont à rajouter pour l'électricité, les frais pour les douches soit 1€ pour 8 minutes ou encore toute personne supplémentaire. L'hébergement de plein air et le matériel y afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant. Lorsque vous louez, vous louez le droit de vous installer sur la parcelle et non le droit de la privatiser.

Location mobil-home

Les hébergements locatifs sont équipés. Les locataires devront seulement prévoir draps et linge de maison non fournis. Le forfait de base est d'une à huit places selon le type de locatifs et du camping. Aucun dépassement du nombre de personne ne sera accepté. L'inventaire des équipements du mobil-home est disponible sur le site internet du camping. Toute réclamation concernant l'état du mobil-home, des équipements ou encore une non-conformité des prestations devra être formulée expressément à l'accueil sous les 24h suivant la restitution des clés. Dépassé ce délai aucun traitement de réclamation ne pourra être pris en compte.

Tarifs et taxes de séjour

Les prix indiqués sont valables pour la saison en cours et s'entendent en euros, TVA incluse. Les prix comprennent :

- La location de l'hébergement équipé ainsi que l'accès au camping, mentionné sur le bulletin de réservation.

- Les consommations d'eau, gaz et électricité (hors location au Mois et période hivernale : sans les charges).

- L'accès aux équipements du camping d'accueil, notamment les animations et les sanitaires tels que définis dans la brochure et sur le site internet.

- L'emplacement pour un véhicule par location.

Les prix ne comprennent pas :

- Les taxes de séjour.

- La garantie annulation.

- Les frais de réservation.

- Les options supplémentaires telles qu'une personne supplémentaire, une voiture supplémentaire, un kit bébé, des draps jetables, un chien (si autorisé au préalable), les activités payantes proposées par le camping...

Nos prix sont susceptibles d'évoluer en fonction des conditions économiques et commerciales. Seul le contrat de location confirmant la réservation tient de document contractuel.

Animaux domestiques

Les chiens de 1ère & 2e catégorie ou dit dangereux sont interdits. Les autres chiens sont acceptés et peuvent séjourner gratuitement à condition de l'avoir déclaré lors de la réservation (1 par emplacement nu ou locatif). Ils devront être tenus en laisse et on exigera de ramasser leurs excréments puis de ne pas les laisser se promener sur les emplacements et la plaine de jeux. Ils ne devront pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des résidents et respecter les règles élémentaires d'hygiène. Son carnet de vaccination à jour doit être présenté au bureau d'accueil à l'arrivée.

Dépôts et remises de cautions

Lors de votre arrivées, 2 chèques de cautions vous seront demandés, un de 450€ pour l'état général du mobil-home et de ses équipements et un autre de 50€ si le mobil-home est rendu sale. La caution peut aussi être réalisée via une pré-autorisation de débit sur carte bancaire d'un montant de 250€. Ces cautions ne seront pas encaissées et vous seront renvoyés détruits par messages photos sous 15 jours suivant votre départ, après état des lieux et vérification de l'inventaire,

déduction faite des manquants ou détériorations éventuelles et si votre locatif est prêt à être reloué immédiatement (nettoyage final effectué par le locataire). En cas de détérioration supérieure au montant de la caution, le locataire s'engage à prendre en charge la totalité du montant sur justificatif. Les hébergements et les emplacements loués doivent évidemment être rendus dans l'état dans lesquels vous les avez trouvés. Le nettoyage est à la charge du locataire et pourra vous être demandé si l'agent de nettoyage estime que le mobil-home n'est pas propre (sols nettoyés, vaisselle lavée, couvertures rangées, poubelles vidées, placards propres, cuisines et salles de douche/wc nettoyés). Merci de remplir à votre sortie la FICHE ETAT DES LIEUX accompagnée de vos éventuelles remarques pour attestation auprès du camping.

En ce qui concerne les emplacements camping, une caution de 60€ vous sera demandée pour la restitution du badge douches fourni et celle-ci sera rendue lors de votre départ.

Annulation et interruption du séjour

Du fait du client : Le présent contrat est accompagné des conditions générales de l'assurance annulation (non obligatoire mais conseillée). Toute souscription à cette assurance devra se faire au moment de la réservation et, toute annulation devra impérativement être notifiée au responsable de votre lieu de séjour. Les annulations ne vont pas de notre responsabilité, requiert une justification légitime et en fonction pourront au mieux être dédommagées par un avoir ou un report de séjour mais en aucun cas le remboursement de la somme déjà versée ne pourra avoir lieu. Un départ anticipé, une arrivée tardive, une annulation ne donneront lieu à aucun remboursement par le camping lui-même et les paiements seront conservés comme indemnités. En cas de panne ou de léger contretemps, et sauf avis contraire de votre part, le versement d'arrhes vous assure le maintien de la réservation 24 h après la date prévue de votre arrivée. Passé ce délai, le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de l'emplacement. Toute demande de modification des critères de votre réservation devra être adressée par écrit au camping. Si la modification n'est pas acceptée, le client devra effectuer son séjour dans les conditions initiales ou l'annuler.

Du fait du camping: En cas d'annulation du camping, sauf en cas de force majeure, le séjour sera totalement remboursé. Le camping se réserve le droit d'interdire l'accès aux hébergements à un client qui serait sous l'emprise de produits stupéfiants, médicamenteux, drogues ou alcool, pouvant nuire à sa vigilance ou susceptible de modifier son comportement mais également à des mineurs sans accompagnants majeurs ou à tout client faisant l'objet d'un défaut de paiement. Dans ce cas, le client ne pourra prétendre ni à un hébergement, ni à un report, ni à aucune indemnité.

Cas particuliers COVID-19

En cas de fermeture totale ou partielle de l'établissement (à laquelle est assimilée une mesure d'interdiction totale ou partielle d'accueil du public, dans la mesure où le Client relève de cette catégorie de public) décidée par les pouvoirs publics, et qui n'est pas imputable au Prestataire, les sommes versées d'avance par le Client feront l'objet d'un remboursement ou d'un bon à valoir.

Si vous avez la Covid 19, ou un participant au séjour aux dates de vos vacances alors nous vous rembourserons les sommes engagées sur présentation d'un (vrai) justificatif médical. Nous ne pouvons être tenus pour responsable des cas fortuits, de force majeure, événements climatiques, décisions juridiques ou administrations (hors cas particulier COVID cf ci-dessus).

Responsabilité

Il appartient au campeur de s'assurer. Le camping décline toutes responsabilités en cas de vol, d'incendie, intempéries et en cas de tout incident relevant de la responsabilité du campeur. Le camping d'accueil n'étant pas des hôteliers, ne pourront en aucun cas être tenus responsables des pertes ou des vols d'objets personnels, blessures ou dommages pouvant survenir aux vacanciers ou à leurs biens pendant le séjour

Il est rappelé aux locataires qu'il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du locatif ainsi que de recharger sa voiture électrique.

Droit à l'image

Vous autorisez gracieusement le camping à utiliser les vidéos et photographies de vous et de tous les participants à ce séjour, qui pourraient être prises lors de ce dernier, pour les besoins publicitaires du camping (brochures, site Internet, encart...) et ce sans limitation de durée. Dans le cas contraire, merci de remplir l'encart ci-dessous :

Je soussigné(e).....
.....
n'autorise pas le camping, à faire

reproduire, publier, éditer ou représenter mon image et celle de tous les participants à ce contrat, pour ses besoins publicitaires, sur quelques supports que ce soit (papier, internet, audio...)

« Le camping s'engage à ne pas porter atteinte à votre réputation et à votre vie privée. Vous autorisez également le camping à vous envoyer des informations commerciales propres à notre groupe dans le respect de la loi informatique et liberté n°78-17 du 6 janvier 1978 ».

Il vous est possible de souscrire à l'opposition téléphonique Bloctel.

Données personnelles

Dans le cadre de son activité commerciale, la SARL Les Sources de la Hooghe Mootte est amenée à collecter et traiter des informations concernant ses Clients. La collecte et le traitement de ces informations sont essentiels à la commande ainsi qu'à la gestion du dossier. Certaines de ces informations ainsi collectées peuvent répondre à la qualification de données personnelles au sens de la réglementation européenne.

Conformément à la réglementation, les données personnelles sont conservées pendant une durée proportionnelle aux finalités pour lesquelles elles sont collectées, à savoir 5 (cinq) ans à compter de la signature du contrat de réservation.

La SARL Les Sources de la Hooghe Mootte s'engage en sa qualité de Responsable du Traitement, à appliquer toutes les procédures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la protection, la confidentialité, l'intégrité et la sécurité. Elle s'interdit de les communiquer à des tiers au groupe.

Les Clients pourront exercer à tout moment leur droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition, de portabilité auprès de la SARL Les Sources de la Hooghe Mootte à l'adresse suivante :

SARL Les Sources de la Hooghe mootte, 188 route d'Uxem, 59254 GHYVELDE

Médiateur des litiges de la consommation

SOCIÉTÉ DE LA MÉDIATION PROFESSIONNELLE Médiateur-Consommation-smp 24, rue Albert de Mun 33000 Bordeaux

Délais de rétractation

Conformément à l'article L221-28 du code de la consommation, vous ne disposez pas d'un droit de rétractation.

REGLEMENT INTERIEUR

Le locataire doit respecter toutes les prescriptions du règlement intérieur du camping et doit se charger de les faire respecter à

toutes personnes résidant avec lui et sous sa responsabilité.

Equipements du camping

Lave-linge, sèche-linge et douches (supplément suivant tarif en vigueur), bacs à vaisselle, bacs à linge, lavabos en cabine, WC, sanitaires handicapés, aires de jeux, ping-pong.

Installation

L'hébergement de plein air et le matériel y afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant.

Circulation et stationnement des véhicules

À l'intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limitée. Le stationnement est régulé à un véhicule par parcelle, tout véhicule supplémentaire devra être stationné sur le parking du camping prévu à cet effet. Le stationnement ne doit pas entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants.

Visiteurs

Les visiteurs doivent se présenter à l'accueil. Après avoir été autorisés à pénétrer dans les campings, les visiteurs sont sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent et doivent, (selon les campings), acquitter une redevance et respecter le règlement intérieur du terrain.

Tenue et aspect des installations

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping et de ses installations, notamment sanitaires. Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux. Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers, doivent être déposés dans les poubelles. Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage. Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Concernant les structures mises à disposition sur le terrain de camping, aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations. Par ailleurs, il est rappelé que les enfants restent sous la surveillance de leurs parents.

Sécurité

• Incendie. Les feux ouverts (bois, charbon) sont interdits. (Arrêté préfectoral Vendée : Arrêté N°-12SIDPC-DDTM627 du 26/11/12; Pyrénées Orientales : Arrêté N°2013238-0011 du 26/08/13). Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses. En cas d'incendie, aviser immédiatement la direction. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité. Une trousse de

secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil.

• Vol. La direction est responsable des objets déposés au bureau et a une obligation générale de surveillance du terrain de camping. Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte. Les clients sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

Troubles et nuisances

Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causés par les personnes qui séjournent sur son emplacement ou dans son hébergement. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible. L'animal doit toujours être tenu en laisse dans l'enceinte du camping et ne pas être laissé seul pendant votre absence. Ils ne sont pas admis dans les bâtiments à usage commun et aires de jeux. Lorsqu'un résident trouble ou cause des nuisances aux autres résidents ou porte atteinte à l'intégrité des installations, il peut être mis un terme immédiat et sans indemnité à son séjour, sans préjudice des demandes en réparations que le camping et les tiers pourraient faire valoir à son encontre. Il en irait de même si le camping devait constater une occupation abusive de ses hébergements et de ses emplacements (nombre supérieur à la capacité annoncée du logement ou personne non inscrite au contrat).

Dommages

Les équipements et installations du camping doivent être utilisés conformément à leur destination. L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son entrée dans les lieux. Toute dégradation des locaux, perte ou destruction des éléments mobiliers qui garnissent les logements ou les bâtiments à usage commun engage de plein droit la responsabilité de son auteur. Le client locataire en titre est tenu responsable des dommages, pertes ou dégradations, commis par les personnes qui séjournent avec lui ou qui lui rendent visite et verra sa caution engagée.

Infraction au règlement intérieur

En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat. En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra également faire appel aux forces de l'ordre.